



WEST AFRICAN POWER POOL

SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN

CINQUIEME REUNION DU CONSEIL EXECUTIF DU SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN (EEEOA)

DECISION WAPP/12/DEC.26/10/07 RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DU CENTRE D'INFORMATION ET DE COORDINATION DE L'EEEOA

L'Assemblée Générale

CONSIDERANT la Décision A/DEC.5/12/99 du 22ème Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Lomé le 10 Décembre 1999, relative à la mise en place d'un Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA) ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 18/01/06 du 29ème Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, relative à la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 20/01/06 du 29ème Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, accordant le statut d'Institution Spécialisée de la CEDEAO au Secrétariat Général de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA en date du 6 juillet 2006, notamment en ses Articles 4, 5, 7 et 8 ;

NOTANT que suite à la proposition et à la demande de financement soumises par l'EEEOA à Korea International Cooperation Agency (KOICA) pour le développement du Centre d'Information et de Coordination, la KOICA a effectué une évaluation en juillet 2007;

CONSIDERANT la Résolution WAPP/22/RES.23/07/07 de la quatrième réunion du Conseil Exécutif, tenue à Cotonou le 23 juillet 2007, portant adoption du manuel d'exploitation de l'EEEOA.

CONSIDERANT la Résolution WAPP/28/RES.24/10/07 de la cinquième réunion du Conseil Exécutif, tenue à Abuja le 23 octobre 2007, relative au développement du Centre d'Information et de Coordination de l'EEEOA.

DECIDE:

- Article 1:** Le Secrétaire Général est mandaté à poursuivre la proposition préliminaire soumise par la Korea Electric Power Corporation (KEPCO) relative au développement du Centre d'Information et de Coordination (CIC) de l'EEEOA. A l'issue des études de pré-investissements, le Secrétariat Général de l'EEEOA en collaboration avec la KEPCO, entreprendra la recherche de financement concessionnel auprès des Bailleurs de Fonds, notamment le fonds « Economic Development Cooperation Fund » de la Corée du Sud, pour la construction du CIC.
- Article 2:** La présente résolution prend effet à compter de sa date de signature.
- Article 3:** Le Secrétaire Général est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Abuja, Nigeria, le 26 octobre 2007

Le Président



Engr. (Dr.) J.O. Makoju